

23 novembre 2016

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 avril 2016 de M. Simon Gaberell: «Promotion du vélo en Ville de Genève».

TEXTE DE LA QUESTION

Cette question écrite fait suite à ma question orale du 5 avril 2016.

Le 5 mai 2014, le Conseil municipal a accepté la proposition PR-1051 du 6 novembre 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit de 467 000 francs destiné aux études pour la promotion du vélo ainsi qu'à la communication.

Il s'agit d'un crédit d'étude ambitieux visant notamment à l'extension du réseau cyclable en vue d'atteindre les objectifs du plan directeur communal d'«équiper 80% du réseau routier d'aménagements cyclables» et à supprimer les «points noirs» du réseau cyclable, afin d'offrir d'ici à 2019 un réseau complet et sécurisé d'aménagements cyclables pour mettre en œuvre l'initiative populaire cantonale IN 144 «Pour la mobilité douce (Initiative des villes)» acceptée par la population genevoise en 2011.

Ma question est donc la suivante et se décline en trois points:

- où en sont les études menées par le Conseil administratif suite à l'acceptation de la proposition PR-1051?
- quel est le plan d'action mis en place par le Conseil administratif pour réaliser les objectifs du plan directeur communal et la mise en œuvre de l'initiative IN 144?
- le Conseil administratif pense-t-il être en mesure de réaliser ces objectifs?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les études suivantes ont été financées par la proposition PR-1051.

Etudes d'aménagements cyclables terminées pour la bretelle du boulevard des Tranchées, l'avenue Edmond-Vaucher, le chemin Louis-Dunant, la rue de Vermont, la rue des Charmilles, pour la résolution de 5 points noirs du réseau cyclable et pour une liaison cyclable du Jardin anglais à la place du Port et au quai Général-Guisan.

Etudes d'aménagements cyclables en cours pour l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur le pont du Mont-Blanc, l'aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle sur les quais du Mont-Blanc et Wilson, un aménagement cyclable rue François-Diday, et l'ajout de cases avancées et présélections pour les cycles dans plusieurs carrefours.

Par ailleurs plusieurs études ont été initiées dans le cadre de dossiers d'assainissement du bruit routier.

Entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2015, 9 km d'aménagements cyclables ont été réalisés sur le réseau routier, portant le total du réseau routier aménagé pour les cycles à 122 km; 47% du programme inscrit au plan directeur communal Genève 2020 a été réalisé.

Les améliorations réalisées depuis 2014 consistent à faciliter les mouvements aux carrefours, prolonger et sécuriser des aménagements existants, créer des zones à priorité piétonne, réaliser de nouvelles pistes et bandes cyclables, autoriser des mixités avec les transports publics et les piétons en cas d'impossibilité de bande ou piste cyclable.

Les lieux concernés sont:

- la rue François-Dussaud (tronçon compris entre la rue Hans-Wilsdorf et la route des Acacias);
- le chemin Rigot;
- la place de Cornavin;
- la rue Maunoir;
- le chemin Doctoresse-Champendal;
- l'avenue Krieg (tronçon compris entre la route de Florissant et la rue Pedro-Meylan);
- tronçons du boulevard Helvétique et du boulevard de la Tour;
- un tronçon du quai Général-Guisan;
- la place du Port;
- l'avenue du Mail (tronçon compris entre la rue du Vieux-Billard et la rue de l'Ecole-de-Médecine);
- la place des 22-Cantons;
- la route de Malagnou (tronçon compris entre l'avenue Théodore-Weber et la rue de Contamines; tronçon entre la place Emile-Guyénot et le chemin de Roche);
- la rue de Montbrillant et son carrefour avec la rue des Gares;
- le boulevard des Philosophes (au niveau de la rue Leschot et sur son tronçon compris entre la rue Saint-Léger et le rond-point de Plainpalais);
- le chemin Rieu;
- la rue du Vidollet (tronçon compris entre la rue Baulacre et la rue de Montbrillant);
- le chemin Thury (à la hauteur du N°5);

- le carrefour rue du Mont-Blanc/rue Pécolat;
- le chemin Frank-Thomas;
- le boulevard du Pont-d’Arve (tronçon compris entre la rue de Carouge et le boulevard de la Tour);
- la place de Montbrillant;
- la rue de Lausanne (tronçon compris entre le chemin des Mines et la place Albert-Thomas);
- le carrefour des 23-Cantons;
- la rue Lombard (tronçon compris entre le boulevard de la Tour et le boulevard de la Cluse);
- le quai du Mont-Blanc (à la hauteur du N° 31);
- la rue du Fort-Barreau (N^{os} 19 à 23);
- le boulevard Georges-Favon au débouché de la rue Bartholoni et entre les rues Hornung et Bovy-Lysberg;
- ponts de l’Ile, liaison depuis le quai des Bergues;
- la rue du Commerce;
- la rue de l’Athénée entre le boulevard Jaques-Dalcroze et le boulevard Helvétique.

Le plan d’action concernant les aménagements cyclables est le suivant.

Réseau de quartier

L’aménagement du réseau de quartier est prévu au travers de la mise en œuvre du programme des zones 30 km/h inscrit au PDCOM, qui suit son cours. Il fait partie de la stratégie d’assainissement du bruit routier et doit permettre, à terme, de respecter les valeurs limites imposées par l’OPB. La rue de l’Ecole-de-Médecine a été mise à 30 km/h en 2016. La zone 30 km/h des Délices sera mise en service courant 2017. La zone 30 km/h de la Jonction est actuellement en cours de procédure d’autorisation de construire. Une proposition pour la réalisation de trois nouvelles zones 30 km/h sera déposée en 2017.

Réseau secondaire et primaire

L’équipement des axes secondaires et primaires en aménagements cyclables fait l’objet d’études spécifiques, lancées sur les axes qui restent susceptibles d’accueillir un tel équipement.

Dans ce domaine, la Ville ne peut qu’émettre des propositions. La plupart du temps, elles se heurtent aux contraintes imposées par la politique cantonale en

matière d'écoulement du transport individuel motorisé et sont, de ce fait, régulièrement refusées par l'autorité compétente.

La récente adoption du contre-projet cantonal à l'initiative 154 en votation populaire, qui prévoit la priorité pour les transports publics et la mobilité douce dans le centre et l'hypercentre, permet d'espérer une évolution de cette politique et une meilleure prise en compte des besoins en matière de déplacements des cyclistes.

La rue du Grand-Pré est actuellement en travaux et accueillera un nouvel aménagement pour les cycles. Le projet d'aménagement cyclable du quai Gustave-Ador est en cours de procédure d'autorisation de construire, ainsi que le projet de liaison cyclable du Jardin anglais à la place du Port et au quai Général-Guisan.

Améliorations ponctuelles du réseau

L'amélioration de la sécurité aux carrefours, à l'approche des carrefours et le comblement des interruptions ponctuelles d'aménagement font l'objet d'une démarche spécifique pour la résolution des points noirs du réseau cyclable. Un avis favorable de la Direction générale des transports a récemment été obtenu pour trois points noirs: traversée piétonne et cyclable de la route de Lausanne au niveau du chemin de l'Impératrice, améliorations à la rue Albert-Richard et à la rue de Saint-Jean sur son tronçon entre la rue du Mandement et le boulevard James-Fazy. Pour ces deux derniers les travaux sont prévus début 2017. Le cas de la traversée de la route de Lausanne nécessite une coordination avec des interventions de régulation lumineuse.

Enfin, une nouvelle proposition pour le déploiement de couverts à vélos et l'achat d'arceaux vélos sera déposée début 2017.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani